



# Formation MARCHÉS PUBLICS les nouveautés à connaître

## Présentation

Les règles applicables en matière de marchés publics ont été modifiées depuis la mise en place du Code de la commande publique en novembre 2018. De la simple commande de fournitures aux prestations de services en passant par les marchés de travaux publics, chaque marché est en effet soumis à des règles strictes qui diffèrent en fonction de son objet et de son montant. Comment correctement définir ses besoins ? Quelle procédure de publicité adopter en fonction de chaque cas ? Quels sont les risques juridiques à éviter ?



## Programme / objectifs pédagogiques

1. Découvrir la nouvelle réglementation applicable prévue par le Code de la commande publique
2. Être en mesure de définir des critères de choix adaptés en fonction de ses besoins
3. Distinguer les procédures formalisées des marchés à procédure adaptée (MAPA)
4. Choisir la procédure de publicité la mieux adaptée en fonction de ses besoins locaux
5. Savoir éviter les risques de mise en cause de la responsabilité administrative et pénale

## Moyens pédagogiques

Présentation du cadre juridique général, conseils pratiques en fonction de projets concrets de marchés publics. Echanges et partage de bonnes pratiques. Formation dans une salle dédiée, vidéoprojecteur pour la diffusion des supports, carnet de note, supports pédagogiques « papier » et numérique.

## Intervenant



### Christophe ROBERT

Juriste, élu local, enseignant en Droit public, auteur de nombreux ouvrages juridiques pratiques (*L'accès aux documents administratifs*, *Le guide de l'autorité parentale*, *Les troubles du voisinage*, *La justice de proximité*, *Pratique du droit de l'urbanisme...*), il intervient depuis plus de 20 ans pour former les maires et les élus locaux sur le terrain.

## Organisation et financement

- **Prérequis** : être élu(e) local(e)
- **Durée** : 4 heures au titre du DIF Élus (DIFE)
- **Évaluation** : modalité sommative
- **Modalités d'accès** : inscription au moins 15 jours avant la session
- **Coût** : 290 euros TTC. Prise en charge financière directe par la Caisse des Dépôts et Consignations au titre du DIFE (code ELU0501) ou par la collectivité

